#### COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN Tél. 03 88 47 90 60 Fax 03 88 47 90 61

E-mail: mairie@dachstein.fr

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE DE DACHSTEIN

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de Dachstein, convoqué par lettre du deux décembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Dachstein en raison de l'amélioration de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean Claude ANDRE, Maire.

#### Présents :

Laetitia MARTZ; André DENNI; Gaby SITTER; Grégory OSWALD; Patrice CLEDAT; Dominique EMOND; Séverine LUTZ; Anne WERNHER; Pascal FRITSCH; Edith BENTZ; Nadine JUNG.

## Absents excusés :

Jean-Claude DEISS donne procuration à Jean Claude ANDRE; Xavier SCHNEIDER donne procuration à Laetitia MARTZ; Natalie MARTIN donne procuration à Patrice CLEDAT, Vincent MARTIN donne procuration à Edith BENTZ; Morgane DEIBER-WILLMANN donne procuration à Grégory OSWALD; Fabien SCHMITT; Christian BOULET.

#### Absent non excusé:

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du Code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la réunion du conseil municipal se tient en mairie de DACHSTEIN, dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires suivantes qui doivent être scrupuleusement respectées :

- port du masque individuel (des masques sont mis à disposition),
- lavage des mains avec une solution hydroalcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement (du gel est mis à disposition),
- manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes par une seule personne; le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle ait à toucher le bulletin.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Edith BENTZ est élue secrétaire de séance à l'unanimité en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

\*\*\*\*\*\*

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 13 décembre 2021

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 15 novembre 2021.

A l'unanimité des voix des membres présents,

# 21-050: CONVENTION EDDDA MJC

<u>OBJET</u>: Regroupement de communes pour une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Maisons de Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC d'Alsace)

Les communes d'Ergersheim, Duttlenheim, Duppigheim, Dachstein et Altorf souhaitent former un regroupement appelé EDDDA pour mutualiser des actions auprès des jeunes de 11 ans et plus.

Il s'agit de « développer des modes de relations qui permettent aux jeunes de réaliser des projets individuels et collectifs, de mettre en place des actions autour de l'apprentissage de la citoyenneté ainsi que de prendre conscience des notions de droits et devoirs »...

La FDMJC d'Alsace propose ses services par une convention.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après analyse de la convention, A l'unanimité des voix.

**DECIDE** d'adhérer au groupement EDDDA,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer la

convention et les avenants à intervenir ainsi que tout document afférent

à ce dossier,

**DECIDE** d'inscrire la subvention à régler au budget communal 2022, 2023 et

2024.

#### 2021-51: MODIFICATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE

Les tarifs du périscolaire, d'abord approuvés, par la commission école et périscolaire, puis par la commission des finances, se doivent d'être complétés. Les critères ajoutés seront répartis comme les autres tarifs en fonction de trois tranches différentes du quotient familial.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*
Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 13 décembre 2021

VU la délibération du conseil municipal du 3 mai 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission école et périscolaire du 29 novembre 2021 ;

# Les tarifs suivants sont maintenus et complétés :

# Tableau tarifs période scolaire :

Quotient familial	0-700	701-1299	1300 et plus
Matin 7h30-8h05	0,78 €	0,98€	1,08€
Midi*	11,69 €	13,69 €	14,69€
Soir 16h-17h15	2,69 €	4,69 €	5,69€
Soir 16h-18h15	4,19 €	6,19 €	7,19 €
Journée scolaire midi + soir 17h15*	13 €	15 €	16€
Journée scolaire midi + soir 18h15*	14,50 €	16,50€	17,50€
Mercredi matin de 8h à 14h*	13,69€	14,69 €	15,69€
Mercredi de 8h à 17h15*	14,80 €	16,80€	18,80€
Mercredi de 8h à 18h15*	16,80€	18,80€	20,80€

<sup>\*</sup>repas inclus

Hors Dachstein majoration de 20% sur les tarifs

# Tableau tarifs période vacances scolaires (hors juillet et août) :

Quotient familial	0-700	701-1299	1300 et plus
Matin de 8h à 14h*	13,69€	14,69€	15,69 €
Matin formule 5 jours (8h à 14h)*	68,45 €	73,45 €	78,45 €
Journée vacances de 8h à 17h15 *	14,80 €	16,80€	18,80 €
Vacances formule 5 jours (8h-17h15)*	74 €	84 €	94 €
Journée vacances de 8h à 18h15*	16,80€	18,80€	20,80 €
Vacances formule 5 jours (8h-18h15)*	84 €	94 €	104 €

<sup>\*</sup>repas inclus

Hors Dachstein majoration de 20% sur les tarifs

#### Les tarifs suivants sont proposés :

# Tableau des tarifs restauration sans repas

Ce tarif est appliqué à titre dérogatoire dans le cadre d'une prescription médicale. L'application de ce tarif est subordonnée à la mise en œuvre d'un protocole d'accueil individualisé avec le médecin scolaire et dans le cas où les parents fournissent le repas *complet* pendant le temps de la restauration.

Quotient familial	0-700	701-1299	1300 et plus
Maternelle	8.15 €	10.15 €	11.15 €
Elémentaire	8.01 €	10.01 €	11.01 €

Hors Dachstein majoration de 20% sur les tarifs

\*\*\*\*\*\*\*

## Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 13 décembre 2021

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE

le maintien des tarifs du périscolaire ainsi que les nouvelles propositions tarifaires précédemment exposées.

#### **COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

- 1. Mme Nicole VIVIEN prend la présidence du conseil de fabrique.
- 2. Le 8 décembre 2021, la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig a approuvé le schéma d'organisation des territoires (SCOT).
- 3. Le matériel informatique sera livré à l'école le mardi 14 décembre 2021 à 17 heures.
- 4. Différents devis ont été signés pour l'exécution du plan d'investissement :
  - Ecole (équipement informatique),
  - Mur du cimetière.
  - Toit de l'école,
  - Le marché relatif au remplacement de l'éclairage public est en cours de finalisation.
- 5. En raison de l'épidémie de Covid-19, la cérémonie des vœux du Maire et l'inauguration du périscolaire sont reportés à une date ultérieure.
- 6. Les travaux de réaménagement de la piste cyclable aux abords de l'école et du périscolaire seront réalisés durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.
  - Lors de son bureau, la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig a délibéré pour la réalisation d'un tronçon dans le parc du périscolaire. La commune de DACHSTEIN avait sollicité cette réalisation permettant de desservir le groupe scolaire. Le projet ne présente aucune difficulté technique particulière et s'élève à 58234,63 euros TTC. Le Bureau de la Communauté de Communes a suggéré d'engager cette opération dans les meilleurs délais possibles.
- 7. Bonnes fêtes de fin d'année à tous et pensez aux gestes barrières.